

Enfin, serait-on tenté de dire. Projeté au mois de juillet dernier, le démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf a finalement eu lieu ce 1er janvier 2021. Moment historique ! Moment grandiose pour le continent. Le secrétariat de la ZLECAf, établi à Accra, ne s'y est pas trompé en mettant un grand dispositif en ligne pour symboliser le parachèvement d'un processus entamé en 2017.



Lancement des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf : C'EST PARTI !

Il s'agit sans nul doute d'une étape très importante dans la matérialisation du schéma de l'intégration économique africaine dessinée par le traité d'Abuja de 1981. En effet, à travers une cérémonie en ligne qui a vu la participation symbolique de trois chefs d'Etat (Afrique du Sud, Niger et Ghana), du secrétaire général de la ZLECAf Wamkele Mene ainsi que des partenaires tels que la Commission économique pour l'Afrique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la banque panafricaine d'import-export, Afreximbank, le démarrage des échanges dans le cadre du plus grand accord commercial depuis l'existence de l'OMC, a été rendu effectif. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a comme objectif de constituer un marché unique pour les biens et services au niveau du continent et de rehausser le niveau du commerce intra-africain. Sa mise en œuvre dotera le continent africain d'un espace commercial potentiel avec 1,2 milliard de consommateurs qui atteindront les 2,5 milliards en 2050, d'après les projections.

Avec un PIB global de 3.000 milliards de dollars, une libéralisation du commerce des marchandises à 90 % sans aucun droit de douane ni restriction à la frontière, une ambition d'augmenter le niveau de commerce intra-africain de près de 25 % à moins terme pour atteindre 52 %, à long terme, la ZLECAf nourrit, aujourd'hui, beaucoup d'espairs pour les pays africains.

C'est d'ailleurs ce qui fait dire au Président sortant du Niger, Mahamadou Issoufou, « champion de la ZLECAf », que le début des échanges c'est « l'un des meilleurs cadeaux du nouvel an pour tout le continent ». Il est rejoint par le Secrétaire général de la ZLECAf, Wamkele Mene, pour qui : « Aujourd'hui, l'Afrique commerce dans le cadre de la ZLECAf, c'est l'heure de l'Afrique. »

Mme Vera Songwe de la CEA soutiendra que : « S'il est mis correctement en place, la ZLECAf sera le plan qui entrainera des investissements, des innovations rapides et, en fin de compte, une croissance et une prospérité pour l'Afrique. » De son côté, le Pré-

sident sud-africain Cyril Ramaphosa, président en exercice de l'Union africaine, soutiendra que : « Si le début des échanges représente une étape importante pour le peuple africain, les États membres devront assurer la création d'un environnement propice pour que les jeunes et les femmes du continent puissent profiter des opportunités qu'offre l'Accord. » Cet immense espoir se heurte, cependant, à un contexte incertain de pandémie liée à la Covid-19, qui avait occasionné le report du démarrage des échanges commerciaux, alors projeté au mois de juillet 2020. Il se heurte également à la lancinante question des règles d'origines notamment aux questions en suspens. Ce qui fait d'ailleurs que tous les États ne pourront pas démarrer en même temps les échanges commerciaux du fait des listes de concessions tarifaires à déposer au niveau du secrétariat de la ZLECAf.

Il est donc nécessaire de finaliser tout le processus afin que la Zone de libre-échange continentale, l'un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'UA, puisse constituer un cadre commun pouvant réaliser une croissance inclusive et un développement durable pour l'Afrique au cours des cinquante prochaines années. ►

ENDA CACID

Agenda régional



RÉUNION VIRTUELLE

■ 1er Janvier 2021

Démarrage de la mise en œuvre de la ZLECAf

■ Abuja (Nigeria) - 23 Janvier 2021

Sommet des chefs d'Etat de la CEDEAO

■ Paris (France) - Mai 2021

Sommet sur les Financements pour l'Afrique

■ Montpellier (France) - 2021

Sommet UE/UA

■ Addis-Abeba (Ethiopie) : 17 - 23 Mars 2021

53ème session de la Commission économique pour l'Afrique



Ici en Côte d'Ivoire, comme dans d'autres pays de la CEDEAO, des mesures de contrôle des personnes et des biens ont été prises pour stopper le coronavirus.

« L'évaluation des effets de la pandémie de la Covid-19 sur la circulation des marchandises et des personnes sur les corridors de l'Afrique de l'Ouest », tel est l'objet d'une étude commanditée par Enda CACID. L'échantillon de l'étude a concerné 252 acteurs issus de différentes catégories socio-professionnelles (commerçants, transporteurs/camionneurs, douane et service de migration) répartis sur 6 corridors de l'Afrique de l'Ouest. Intégr'action vous livre ici les bonnes feuilles.

Les effets de la Covid-19 sur le commerce transfrontalier dans la CEDEAO : FAITS ET CHIFFRES

Le commerce transfrontalier informel est un facteur important du commerce intra-africain. Selon certaines approximations, il représente entre 20 et 75 % du commerce intra-régional total selon les pays.

Ce type de commerce soutient les moyens d'existence et crée des emplois, notamment pour les groupes désavantagés et marginalisés. Aujourd'hui, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a paralysé le commerce transfrontalier. En Afrique de l'Ouest, l'une des réponses des autorités face à cette pandémie est entre autre la fermeture des frontières. Ces mesures restrictives ont du coup limité la mobilité des personnes et des marchandises et impacté négativement les acteurs des échanges commerciaux. Pour évaluer les effets de cette crise sur les acteurs du commerce à travers les corridors régionaux, Enda CACID, en partenariat avec OSIWA, a mené une étude dont l'échantillon est composé d'acteurs opérant sur les corridors ouest-africains. Il s'agit des douaniers aux frontières, des services de migration, des transporteurs de voyageurs et camionneurs et les commerçant(e)s, un total de 252 acteurs enquêtés et répartis sur 6 corridors : Dakar-Bamako ; Cotonou-Niamey ; Abidjan-Oua-

gadougou ; Téma-Ouagadougou ; Lomé-Ouagadougou ; Lagos-Kano-Niamey. Le but d'Enda CACID est de dresser un état des lieux des mesures restrictives prises par les États au niveau des frontières, évaluer les effets de ces mesures sur les acteurs en termes de baisse, perte d'activités et de revenus, etc. ; et enfin proposer des recommandations pour la relance efficace de leurs activités dans la phase post Covid-19.

La Covid-19 vide les corridors de leurs usagers

Sur l'ensemble des corridors, le nombre moyen de voyages par commerçant est passé de quatre (04) avant la Covid-19 à un (01) pendant la crise sanitaire, soit une réduction des voyages de 75%. Les corridors Téma-Ouaga, Lomé-Ouaga et Lagos-Kano-Niamey pendant la crise sont les plus empruntés contrairement au corridor Dakar-Bamako.

La moyenne des achats sur l'ensemble des corridors ouest-africains est passée de 5,5 millions de FCFA avant la crise sanitaire à 2,6 millions de FCFA par voyageur pendant la crise, soit une baisse de 52 %. Le Corridor Dakar-Bamako et Lagos-Niamey sont les plus impactés.

Quant aux ventes, la valeur moyenne est passée de 5,6 millions de FCFA à 3,1 millions de FCFA, soit une baisse des ventes

moyennes de 45 %. Les résultats indiquent également qu'en moyenne, les commerçants gagnaient environ 559 000 FCFA par voyage avant la Covid-19 contre 194 000 FCFA par voyage pendant la Covid-19, soit une baisse du gain net de 65 %. Les données révèlent qu'en moyenne chaque commerçant transfrontalier a perdu environ 2,2 millions de FCFA depuis l'avènement de la Covid-19. Il faut aussi noter dans l'étude que le temps mis par les commerçants transfrontaliers pour écouler leurs produits a presque doublé en Afrique de l'Ouest pendant cette période. Il est passé de 15 jours avant la crise sanitaire à 27 jours en moyenne pendant la crise.

S'agissant des transporteurs et camionneurs, la crise sanitaire a réduit le nombre de voyages, de passagers et le volume de marchandises faisant objet du commerce transfrontalier. Les résultats de l'étude indiquent qu'un camionneur transportait en moyenne 36 tonnes avant la crise contre 33 pendant la crise, soit une légère baisse du volume transporté de 8 %. Le gain net moyen réalisé par les transporteurs en commun par voyage est passé de 269.000 FCFA à 81.000 FCFA, soit une réduction d'environ 70 %. En ce qui concerne les camionneurs, l'impact négatif de la crise sur le gain net est moindre par rapport aux transporteurs en commun. Ainsi, le gain net moyen réalisé par les camionneurs est passé de 489 000 FCFA avant la crise à 324 000 FCFA pendant la crise, soit une réduction de 34 %. Depuis la survenue de la crise sanitaire, les transporteurs de passagers ont perdu en moyenne 11,4 millions de FCFA contre 3 millions de FCFA environ pour les camionneurs.

L'enquête a également eu comme échantillon les forces de défense et de sécurité notamment la Douane et les services de migration. Ce sont des acteurs incontournables dans le dispositif des corridors. Le premier est une institution fiscale chargée de la perception des droits et taxes dus à l'entrée de marchandises, le deuxième a pour mission de contrôler l'identité des passagers. Tous ont connu le bouleversement de leur activité. A titre d'exemple, le nombre de véhicules au niveau de la police malienne est passé de 200 avant la crise à 10 pendant la Covid-19, soit une baisse de 95 %. En ce qui concerne le corridor Lagos-Kano-Niamey, le nombre de véhicules est passé de 100 avant la crise sanitaire à 10 pendant la crise, soit une baisse de 90 %. Du côté des bureaux de douanes de façon générale, on note une baisse significative du nombre de dédouanements avec l'avènement de

la crise sanitaire. Les douanes, béninoise (sur le corridor Cotonou-Niamey) et burkinabè (sur le corridor Lomé-Ouagadougou), sont les plus touchées par cette contraction. En effet, le volume et la valeur des marchandises dédouanées sont passés de 180 à 60 tonnes, soit une baisse de 67 % et de 23,8 à 7,7 millions de FCFA, soit une baisse de 68 % pour la douane burkinabè. Quant à la douane béninoise, le volume est passé de 150 à 80 tonnes, soit une réduction de 47 % et la valeur de 5 à 1,5 million de FCFA, soit une baisse de 70 %. Toujours dans le cadre de l'étude, d'autres indicateurs ont été abordés comme le type de commerce, la destination et provenance des marchandises, l'état des routes, et les sources de financements des commerçants et transporteurs qui d'ailleurs ont dans leur majorité contracté des dettes difficilement honorables. Les données d'enquête indiquent que 51 % des commerçants ayant contracté un crédit, n'arrivent pas à honorer leurs engagements dans cette période de crise. Les femmes sont les plus frappées par cette incapacité financière à rembourser leurs dettes. Face à cette situation, les structures d'octroi de crédit ont des attitudes diverses vis-à-vis des commerçants. La majorité des structures de crédit (environ 43 %) a été sensible à l'incapacité financière des commerçants pendant cette période de crise. A cet effet, ces structures ne font rien pour le moment malgré le non-respect de l'échéance initialement fixée. Certaines structures de crédit (25 %) ont même reporté les échéances de paiement. D'autres (7 %) par contre, menacent les créanciers qui ne sont pas à jour de leurs obligations et certaines (14,3 %) ont même procédé à la saisie de la garantie.

Recommandations pour la relance des activités post-Covid-19

A l'issue de l'analyse des données collectées, des recommandations sont formulées en direction des Etats et de la CEDEAO. Aux Etats, il est demandé entre autres ceci :

- Au niveau de chaque Etat, des mesures doivent être prises par les gouvernements pour soutenir les commerçants et transporteurs en commun et de marchandises afin de relancer leurs activités. Ces mesures peuvent consister en une réduction des taxes intérieures, du prix du carburant et l'octroi d'aides financières. En un mot, un véritable plan de relance doit être adopté dans chaque Etat pour soutenir le secteur du commerce transfrontalier;
- Ces mesures pourraient aussi passer par l'octroi de prêts à des taux préférentiels et des conditions de remboursement assouplies aux acteurs du commerce transfrontaliers, surtout les femmes.

Pour rappel, cette étude a été menée entre les mois de juillet et septembre 2020 à travers des soumissions de questionnaires. ►

ENDA CACID





La Maison des Citoyens de la CEDEAO (MCC) a été inaugurée le 1^{er} août 2015 pour soutenir les efforts des Etats dans la construction d'une intégration par le bas. L'objectif général du projet est d'installer la CEDEAO dans le quotidien des citoyens de la Ségambie méridionale (Gambie, Sénégal, Guinée-Bissau) en créant les conditions de l'appropriation et l'application effective de ses politiques, directives et règlements sur le commerce et la libre circulation des marchandises et des personnes.



La Maison des Citoyens de la CEDEAO REPREND DES COULEURS

Concrètement, l'idée de création du projet « Maison des Citoyens de la CEDEAO » a germé à partir de 2012 dans le cadre des concertations menées par la Plateforme des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (POSCAO). Ces rencontres avaient en effet révélé le besoin de mettre en place un instrument conçu à la base, porté par les citoyens et les acteurs du commerce transfrontalier et adapté à leurs besoins et préoccupations. Depuis, la MCC amorce sa phase de croissance. En effet, à travers ces actions le projet a réussi à susciter un regain d'intérêt des populations sur la CEDEAO.

Un regain d'intérêt des populations pour la CEDEAO

Avec son Centre d'information et de Documentation sur l'Intégration Régionale (CIDIR), la MCC offre aux usagers un cadre pédagogique, professionnel et multi fonctionnel pour se sentir citoyen communautaire avec toute une documentation sur l'intégration régionale dans les trois langues de la CEDEAO. Le partenariat avec des institutions de recherche et de développement (AFD, IRD, IDEP) a permis à la MCC de développer une bibliothèque régionale et une logistique adaptée pour la recherche à savoir une salle de lecture et une salle multimédia contenant 8 postes de machines avec connexion internet. Aujourd'hui, le CIDIR, c'est 2520 lecteurs, 14 visiteurs par jour, 218 inscrits et le nombre de prêts de document a augmenté, passant environ de 8 à 10 documents par jour.

Les textes communautaires largement vulgarisés

Pour assurer une large diffusion et vulgarisation des textes communautaires, des ateliers de formation ont été organisés pour plusieurs acteurs. A ce jour, 132 acteurs composés de leaders des organisations de commerçants, d'acteurs des Chambres de Commerce, l'administration locale (préfet, sous-préfet, douane,

police des frontières), leaders des organisations de femmes commerçantes actives sur le corridor Banjul-Bissau, étudiants, élus locaux et des journalistes ont bénéficié de ces formations. Outre cela, la MCC mène des campagnes de sensibilisation et caravanes respectivement dans les marchés hebdomadaires et le long des corridors. Les émissions radiophoniques mensuelles dans les 3 pays de mise en oeuvre du projet participent à porter haut la voix des citoyens de la CEDEAO sur les problématiques d'intégration.

Assistance et médiation

Depuis son installation, la MCC a été saisie plusieurs fois par les usagers pour les assister sur divers problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est le cas notamment des passavants expirés, des documents de voyage confisqués aux dépens des usagers qui refusent de payer les 1000f à la frontière, des pièces de véhicules et des marchandises saisies entre autres motifs. Pour accompagner ces acteurs, la MCC a mis en place depuis novembre 2020, un numéro vert fonctionnel : 800 00 12 13.

Toujours dans la perspective de la citoyenneté communautaire, La MCC s'est engagée dans le débat public régional. En effet, lors des crises politico-électorales en République de Guinée et de Côte d'Ivoire, la Maison des citoyens de la CEDEAO a levé la voix pour porter la parole des citoyens à travers des interventions médiatiques. Et d'ailleurs dans cet ordre d'idée, une marche a été organisée par les Ressortissants Guinéens à Ziguinchor (sud du Sénégal) dont la destination de l'itinéraire ou point de chute a été la Maison des Citoyens de la CEDEAO.

Un soutien politique fort des autorités

Depuis son lancement en Aout 2015, le projet ne cesse de bénéficier d'un soutien politique fort des autorités du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée-Bissau, ainsi que celles de la CEDEAO. En effet, plusieurs autorités de ces trois pays de passage à Ziguinchor ont visité la Maison des Citoyens de la CEDEAO pour magnifier leur soutien au projet et leur engagement à accompagner la MCC dans ses missions. ►

ENDA CACID

576 organisations (dont 402 individuelles et 176 faitières), 9 pays couverts, 6 corridors parcourus et 9 consultants mobilisés, c'est sur la base de cet échantillonnage que s'est faite la cartographie des organisations de la société civile ouest africaine travaillant dans le domaine du commerce, de la facilitation des échanges et d'autres questions liées au commerce. Cette cartographie est réalisée dans le cadre du Projet de facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO), qui est projet de la CEDEAO et l'UEMOA, financé par l'UE, l'USAID, les Pays-Bas et l'Allemagne, mis en œuvre par la Banque mondiale et la GIZ. L'étude révèle la multiplicité et la diversité des ONG/OSC de l'Afrique de l'Ouest intervenant dans différents aspects du commerce.

La Société civile ouest-africaine dans tous ses éclats : **CARTOGRAPHIE DES INFLUENCEURS**

La cartographie a touché 576 ONGs/OSCs, dont 402 ONG individuelles et 176 organisations faitières. Les résultats de cette cartographie ont montré la multiplicité et la diversité des OSC/ONG régionales et leur distribution dans les corridors. Ils sont présentés selon les variables: typologie, organisation, statut juridique, types d'activités, mode de financement etc. A titre d'illustration, l'étude a révélé quelques résultats qui confirment le dynamisme des OSC/ONG et associations dans le débat relatif aux politiques d'intégration régionale, comme en attestent ces données statistiques suivantes :

- Une prédominance d'associations (38%) et d'ONG (31%) et autres types d'organisations (Coopératives (11%), GIE (9%), et autres (12%).
- 53% des faitières et 49% des individuelles interviennent au niveau national. 40% des organisations individuelles et 25% des faitières sont d'envergure locale. Très peu d'organisations interviennent au niveau régional et international.
- Une forte présence des femmes dans les instances de prise de décision avec une proportion de 35% des membres des conseils d'administration/ bureau exécutif. En outre, 40% des organisations sont dirigées par des femmes.
- 60% des organisations sont affiliées à un réseau de dimension régionale ou internationale. 69% des organisations faitières et individuelles ont des partenaires institutionnels et financiers qui les aident dans la mise en œuvre de leurs activités.

• 96% des organisations individuelles et 98% des organisations faitières cartographiées disposent d'un règlement intérieur ainsi que d'autres instruments pour les faitières.

• Le plaidoyer, la formation et l'assistance technique restent les principales actions menées par les OSC quel que soit le type d'organisations. Ces activités sont généralement réalisées dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du genre.

• Le tiers des organisations ont été conviées à des rencontres au cours des 12 derniers mois. Les rencontres ont portées principalement sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (51%), au commerce (48%) et au financement (43%) pour les organisations faitières et sur le commerce (37%) et l'agriculture et la sécurité alimentaire (35%) pour les organisations individuelles.

Malgré leur dynamisme, les organisations ouest africaines rencontrent certaines difficultés dont les principales tournent autour du financement, la pérennisation de leurs activités, la formation, l'accompagnement et le partenariat.

Pour rappel, Enda CACID est associé à l'exécution du FEAO (Programme de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest). Il travaille en partenariat avec la Banque mondiale dans cette composante du projet. ▀

ENDA CACID

La Côte d'Ivoire et le Royaume Uni signent un **APE INTÉIMAIRE**

La Côte d'Ivoire a signé, le 5 octobre 2020, un Accord de libre-échange avec la Grande Bretagne. Cet accord calqué sur le modèle de l'APE intérimaire UE-Côte d'Ivoire a été signé à l'ambassade de Côte d'Ivoire à Londres, par le Ministre du Commerce international de la Grande-Bretagne, M. Ranil Jayawardena et Son Excellence Mme Sara Affoué Amani, Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Royaume-Uni.

Pour motiver une telle mesure, les autorités ivoiriennes, à travers M. Kalilou Sylla, directeur de Cabinet du Ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, affirment que l'APE entre la Côte d'Ivoire et le Royaume-Uni se justifie par le fait que la Grande-Bretagne ait décidé de sortir de l'Union européenne.

« Il fallait un accord de partenariat spécial entre la Côte d'Ivoire et la Grande-Bretagne, puisque cette dernière a décidé de quitter l'Union européenne. Sans cet accord, dès la mise en œuvre du Brexit, les produits en provenance de la Côte d'Ivoire pour le marché britannique ne pourront plus bénéficier des nombreux avantages dont ils bénéficient jusque-là. Nous avons donc simplement adapté l'Ape intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne à celui avec la Grande-Bretagne », a-t-il expliqué. Avant d'ajouter : « En s'engageant dans le processus de conclusion d'un Ape avec le Royaume-Uni, la Côte d'Ivoire préserve ainsi ses acquis sur le marché britannique et maintient les engagements du Royaume-Uni dans l'Ape signé entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne. »

Les principales importations britanniques sont les fèves de cacao ainsi que des «préparations de cacao», des fruits, surtout des bananes et des noix. En effet, 23 % de sa production de beurre de cacao ivoirien et 6% de celle de bananes partent vers le Royaume-Uni. ▀

ENDA CACID



Comme ailleurs dans le monde, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a déstabilisé de manière inattendue les structures de gouvernance, les relations économiques et sociales dans l'espace de la CEDEAO. Les États ont pris dans l'urgence, des mesures multiformes pour gérer la propagation rapide du virus en vue de sauver les vies humaines et de soutenir des pans entiers des secteurs économiques et sociaux durement touchés par le ralentissement, voire l'arrêt brutal de certaines activités de production et de distribution.

Plaider pour plus d'investissements dans l'agriculture.

Après la Covid-19, repenser les politiques sectorielles de la CEDEAO pour **GARANTIR LES SOUVERAINETÉS**

DR CHEIKH TIDIANE DIEYE (Directeur Exécutif ENDA CACID)

Quelques semaines seulement après l'apparition des premiers cas de maladie dans l'espace régional, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont convoqué une Conférence extraordinaire consacrée à la pandémie de la Covid-19. La région comptait en ce moment-là un peu plus de 6.000 cas. D'importantes mesures allant de l'instauration de l'état d'urgence, avec le couvre-feu dans certains cas, le confinement intégral ou partiel dans certains pays, la mise en quarantaine systématique des cas suspects, la fermeture des écoles, des marchés, l'interdiction de circulation entre localités, le renforcement des contrôles

aux frontières et la fermeture de nombreuses frontières aériennes, terrestres et maritimes à certains types d'activités, ont été prises par les États.

Même si les mesures restrictives prises semblent être nécessaires pour ralentir ou arrêter la propagation du virus, elles ont aussi un impact d'une rare intensité sur les secteurs de production, mais aussi dans le commerce des biens et des services. Le ralentissement de la production et l'interdiction des déplacements, ont coupé le lien entre les zones de production et les marchés, affectant du coup le commerce régional, surtout le commerce transfrontalier dont les acteurs subissent de plein fouet les restrictions de déplacements.

En plus d'accroître la vulnérabilité des ac-

teurs du commerce notamment les femmes, l'inaccessibilité des marchés impacte aussi directement la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, plus de 90% de la population ouest africaine s'approvisionne dans le marché sous-régional pour son alimentation¹. Des études et observations menées sur différents corridors et marchés ouest africains confirment cette tendance.

Face à la gravité de la situation sanitaire, tous les États ont mis en place un fonds de riposte relativement important pour appuyer les secteurs économiques les plus impactés. L'objectif de ce fonds est d'une part, de fournir une aide alimentaire d'urgence aux ménages vulnérables, et d'autre part, d'appuyer les secteurs et les acteurs économiques impactés par la crise sanitaire.

Force est cependant de reconnaître que si les mesures d'urgence sont une chose, la

mise en place d'une démarche de transformation structurelle des politiques nationales et régionales apparaît comme nécessaire. En effet, la Covid-19 a révélé, plus que jamais la nécessité, pour les pays de la CEDEAO de réduire leur dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs aussi bien en ce qui concerne les produits alimentaires que les produits et équipements pharmaceutiques et médicaux ainsi que d'autres biens de consommation.

Avec plus de 350 millions de consommateurs, le marché régional ouest africain offre une taille appropriée pour supporter les productions agricoles et industrielles et permettre la création d'emplois. Il faudrait cependant, pour y arriver, agir sur plusieurs leviers dont le développement des capacités productives, la structuration de chaînes de valeurs régionales et l'ouverture des marchés.

Développer les capacités productives grâce à une meilleure articulation agriculture-industrie

Riche en matières premières agricoles, minières ou pétrolières, la région transforme peu de ses ressources et se contente de les exporter à l'état brut. C'est pourquoi l'un des enseignements forts à tirer de la pandémie et de ses effets, c'est l'accélération de la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO, l'ECOWAP qui a bouclé sa première phase de dix ans en 2016.

L'évaluation de cette politique a montré qu'elle présente de grandes vulnérabilités. En plus de la faiblesse de l'engagement des États dans la mobilisation de ressources internes, la mauvaise articulation entre l'agriculture et l'industrie apparaît aussi comme une contrainte. La production locale de produits agro-alimentaires ne suit pas le rythme démographique et l'émergence d'une classe moyenne dans la région. Dans de nombreuses filières où la CEDEAO occupe une place de choix dans la production, les produits quittent la région aussitôt après la récolte, sans connaître la moindre transformation ou après une transformation très faible. On peut citer dans ce lot, le café et le cacao de la Côte d'Ivoire, l'arachide du Sénégal, l'hévéa du Liberia, le coton du Burkina Faso, du Bénin et du Mali, la noix d'anacarde de la Côte

d'Ivoire, de la Guinée Bissau et du Sénégal, etc. Pour donner de la cohérence à cette vision, la CEDEAO doit donc finaliser dans les meilleurs délais, sa politique industrielle qui est en gestation depuis plusieurs années et peine à voir le jour. En articulant celle-ci avec les politiques agricoles et commerciales, la CEDEAO devrait réussir à développer ses capacités productives.

Structurer des chaînes de valeur régionales

L'Afrique de l'Ouest présente d'importants atouts pour la création de chaînes de valeurs au niveau de la région: abondance des matières premières, émergence d'une importante classe moyenne urbaine. Autant de potentialités attractives pour le positionnement des groupes industriels dans le marché régional à même de concurrencer avec succès, sur certains produits alimentaires des multinationales établies dans la région depuis plusieurs décennies.

Au-delà de l'alimentation, la crise a aussi révélé la vulnérabilité de la région en ce qui concerne les produits pharmaceutiques et les équipements médicaux. Il y a donc là une opportunité de développer des chaînes de valeurs sur des produits très basiques mais dont la pandémie a révélé l'importance. L'Afrique de l'Ouest importe l'essentiel de ses besoins en médicaments. Cette réalité est encore plus visible dans les pays de l'UEMOA. C'est pourquoi l'industrie pharmaceutique devrait être au centre des nouvelles priorités dans l'espace de la CEDEAO pour créer les conditions de la souveraineté sanitaire régionale.

Ouvrir les marchés et faciliter les échanges intrarégionaux

Produire, transformer et vendre est la logique de base de la transformation structurelle. Cette réalité doit sous-tendre tout le processus de construction et de relance post Covid-19 dans les pays de la CEDEAO. Toute en poursuivant ses efforts pour accéder aux marchés internationaux, les pays de la CEDEAO devraient cependant donner la priorité au marché

régional qui offre de plus en plus d'opportunités. Mais l'offre reste encore partiellement contrainte par une série de problèmes dont la mauvaise qualité des infrastructures (énergie, routes, etc.) ainsi que les défis administratifs et institutionnels. Le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE), censé organiser et faciliter le commerce intra-régional, est encore généralement méconnu par les entreprises régionales. De plus, sa mise en œuvre n'a pas réussi à booster significativement le niveau des échanges et la conséquence est les nombreux obstacles non tarifaires qui alourdissent les coûts des transactions transfrontalières.

Saisir l'opportunité de la ZLECAf

Le 21 mars 2018, à Kigali, quarante-quatre pays Membres de l'Union Africaine (UA) ont signé l'accord instituant la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). Aujourd'hui la plus grande zone de libre-échange au monde est officiellement opérationnelle depuis le 1er janvier 2021. Malgré les défis liés à sa mise en œuvre exprimés ici et là, la Zone de libre-échange continentale Africaine permettra d'ouvrir un marché de 1,2 milliards de consommateurs pour un PIB cumulé de 2.500 milliards de dollars. Étant le premier projet phare inscrit à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la ZLECAf est aussi conclue dans un contexte où les pays africains s'engagent dans la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations-Unies et devrait accroître les chances du continent africain d'accélérer la croissance économique, renforcer l'industrialisation et de lutter efficacement contre la pauvreté, l'exclusion et le chômage des jeunes qui sont parmi les principaux facteurs de conflit, d'insécurité et de migration clandestine.

Aujourd'hui, la ZLECAf fait partie de l'Afrique De Nos Vœux, une Afrique unie dans l'adversité. Son lancement est une démonstration de ce qui est possible. Si les Africains agissent ensemble comme un bloc, les effets de la Covid-19 seront amoindris. ▀



Dans une déclaration rendue publique le 30 août dernier, plusieurs dizaines de citoyens de la CEDEAO, issus de la Société Civile, du Secteur Privé, des Partis Politiques, Syndicats, Mouvements Religieux ou Laïcs, Associations de Femmes et de Jeunes, etc. ont procédé à une évaluation sans complaisance de la Vision 2020 de la CEDEAO. Ils ont exprimé leur opinion sur la mise en œuvre de cette Vision adoptée en 2007 par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ainsi que sur ses résultats et ses impacts.

La société civile ouest-africaine évalue la VISION 2020 DE LA CEDEAO

DR CHEIKH TIDIANE DIEYE (Directeur Exécutif ENDA CACID)

Le diagnostic réalisé par ces organisations est sans appel : la Vision 2020 n'a pas tenu ses promesses et le rendez-vous entre les dirigeants et les peuples a été manqué. L'objectif consistant à passer « d'une CEDEAO des États à une CEDEAO des Peuples », n'a pas été atteint. Selon ces dernières, le Traité fondateur de la CEDEAO, le Traité révisé et les différents protocoles, règlements, etc. volontairement adoptés et signés par les Chefs d'États de la CEDEAO n'ont pas eu les effets escomptés. Ces textes ont consacré (i) la citoyenneté des ressortissants des États membres de la CEDEAO, (ii) la libre circulation des personnes, des biens et des services, (iii) le droit d'établissement et de résidence, (iv) le droit à la santé, à l'éducation, à l'alimentation à la démocratie, à la justice, etc.

Des avancées ont été certes notées. Mais globalement, les résultats atteints dans la réalisation des objectifs de l'intégration sont encore très en deçà des ambitions et des aspirations des peuples. Les crises démocratiques et les crises sécuritaires se manifestent dans plusieurs pays avec des conséquences dramatiques sur les peuples et les citoyens de la communauté.

Face à ces défis multiformes, la CEDEAO apporte au plan technique et financier des réponses relativement faibles. Cela s'explique en partie par les dysfonctionnements au plus haut niveau de décision de la CEDEAO en réponse aux crises, par les nombreux retards dans les dossiers clefs d'intégration. Ces organisations ont aussi dénoncé le gaspillage excessif des ressources de la communauté par les instances dirigeantes de la Communauté ainsi que la forte politisation des Statutaires des Institutions de la CEDEAO, qui représentent non pas les aspirations et les intérêts des citoyens de la communauté mais ceux du Président ou des partis politiques dans leurs propres pays.

Selon l'analyse de ces organisations, la CEDEAO serait en train de s'écarter lentement mais sûrement du chemin tracé par les pères fondateurs, pour se muer en un Club de Chefs d'État et de Gouvernement déconnectés de la réalité vécue par leur peuple. Ce qui contribue à l'effritement de l'image de la CEDEAO au sein de la communauté et au renforcement du sentiment de rejet grandissant chez les citoyens, qui pourraient saper durablement la légitimité de l'institution et compromettre l'appropriation de

ses politiques par ces derniers.

Pour ces raisons, les organisations signataires de la Déclaration ont proposé les recommandations suivantes :

- Réformer le Protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance pour empêcher toute possibilité de modification constitutionnelle ayant pour but de rendre possible une troisième candidature dans les pays de la CEDEAO.
- Dépolitiser la Commission de la CEDEAO en réduisant sans délai le nombre de Statutaires à un maximum de cinq (5) au lieu des seize (16) budgétivores.
- Apporter une réforme fondamentale de la Cour de Justice en y favorisant l'accès des citoyens et des peuples à travers une administration judiciaire efficace.
- Mettre en place sans délai et rendre fonctionnel le Conseil Economique et Social de la CEDEAO, comme émanation des représentants des Organisations Socio-professionnelles et de la Société Civile des Etats Membres de la CEDEAO.
- Réactiver et mettre pleinement en œuvre le Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO.
- Créer et institutionnaliser un cadre par lequel les plus hautes instances et les principaux responsables de la CEDEAO, notamment le Président en exercice, le Président de la Commission et les Commissaires des départements sectoriels, viendraient, une fois chaque année, présenter leurs réalisations aux citoyens de la CEDEAO.
- Supprimer définitivement, et une fois pour toutes, les tracasseries routières, extorsions et humiliations subies par les citoyens de la Communauté au niveau des frontières et garantir la libre circulation des marchandises et des personnes.
- Reverser entièrement et sans restriction dans les comptes de la CEDEAO le Prélèvement Communautaire payé quotidiennement par les consommateurs des Etats Membres de la CEDEAO et gérer ces fonds de manière transparente.
- Prêter une attention particulière à l'industrialisation de la région afin de créer un environnement propice à la création d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes. ▀

Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (ENDA CACID)

Dakar, 73, Rue Carnot - BP : 6879 (Dakar-Etoile) - Tél. : +221 33 821 70 37
Email : info@endacacid.org - Site web : www.endacacid.org

Directeur de Publication : **Dr Cheikh Tidiane DIEYE**

Chargée de Projet : **Ndèye NIANG**

Coordonnateur : **Souleymane BARRO**

Conception : **Safari Graphic & Printing**

Avec l'appui de :

